

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS	Rédacteur	Bureaux	
France. — Un an 10 fr. Autres pays. — Un an. 15 fr.	René DALLOZ TÉLÉPHONE 74	MAISON DU PEUPLE SAINT-CLAUDE (Jura)	Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'Ouvrier Diamantaire

*A ses Abonnés,
A ses Lecteurs,
A ses Amis.*

Une autre concurrence

Par un article publié dans le précédent numéro de ce Bulletin, j'informais nos camarades d'une démarche faite en commun auprès de leur gouvernement par tous les organismes diamantaires belges afin d'obtenir des moyens légaux permettant de combattre efficacement le dumping allemand.

Je crois avoir suffisamment exposé les faits qui étaient à l'origine de cette action pour démontrer le malaise créé par l'industrie diamantaire allemande et l'opportunité d'une telle revendication, pour qu'aujourd'hui je donne suite à mes informations concernant ces événements de haute importance.

Le gouvernement belge, bien loin de se désintéresser de l'industrie diamantaire, qui est du reste une des industries des plus conséquentes de la Belgique, a accueilli favorablement les doléances qui lui étaient présentées par l'ensemble des organisations diamantaires et s'est empressé d'apporter le soutien indispensable et nécessaire qui lui était unanimement demandé.

Il a fait savoir aux parties intéressées que dorénavant, tout commerçant résidant en Belgique est tenu d'effectuer ses paiements de salaires pour le travail fabriqué en Allemagne, en francs belges à la Banque Nationale de Belgique qui fera elle-même, au cours du jour, la conversion en monnaie du pays destinataire.

Pour rendre efficace l'application de ce règlement, des sanctions sont prévues pour tous ceux des commerçants qui tenteraient de s'y soustraire. Ils risquent

de se voir confisquer leurs marchandises et sont passibles d'une poursuite judiciaire pouvant entraîner une peine de deux années de prison.

D'autre part, le gouvernement a demandé à la Commission de protection de l'industrie de signaler au Procureur du Roi, tous les fabricants qui essaieraient d'échapper à ces mesures de protection afin de pouvoir recourir immédiatement contre les délinquants.

Ce règlement adopté par le gouvernement belge, sans interdire la fabrication en Allemagne, va porter indiscutablement un préjudice énorme à l'industrie diamantaire allemande qui se voit ainsi enlever les priviléges dont elle a si largement tiré profit : le système des Dollardbonds.

Sans doute que certains fabricants, encore sous l'effet des bénéfices réalisés, seront tentés de spéculer de nouveau avec les Dollardbonds, mais je crois que les sanctions qui pourraient s'ensuivre leur provoqueront bien un instant de réflexion.

Ainsi, la concurrence allemande retombe sur des bases normales qui sont la bienfacture et les prix de façon qui dépendent uniquement des moyens de production.

Pour ce qui concerne les prix de façon, il semble que tout danger de concurrence est écarté car il paraît réellement impossible de descendre encore les tarifs qui ne donnent maintenant aux ouvriers, que des salaires dérisoires.

Mais pour la question de la bienfacture il en est certainement tout autre.

Si le système des Dollardbonds a joué un rôle considérable dans la reprise d'activité et le développement des centres diamantaires allemands, il faut bien dire aussi que les ouvriers de ces centres fournissent dans la taille du chaton et du petit brillant, un travail de tout premier ordre, et qu'à cet effet, ils ont introduit dans leur méthode de travail, l'emploi du dop mécanique qui se révèle de plus en plus indispensable.

Nous pouvons en déduire que la concurrence allemande subsistera néanmoins dans le domaine de la fabrication, et il faut s'attendre qu'à égalité de prix la

préférence sera encore donnée au meilleur travail, ce qui est tout à fait logique et régulier.

Ceci a bien été compris en Belgique, et si le grand centre d'Anvers possède des artistes du métier, on y rencontre aussi des ouvriers moyens qui aujourd'hui, après des périodes de chômage plus ou moins longues, ont certainement besoin d'une réadaptation au métier.

C'est pour cela qu'à Anvers existe depuis quelque temps, une école de perfectionnement où l'on fait la rééducation professionnelle de tous les ouvriers qui le désirent, principalement des chômeurs, de façon à lutter aussi la concurrence allemande sur le plan de la bienfacture.

Pour ce qui nous concerne, j'ai laissé entrevoir précédemment que la suppression de l'emploi des Dollardbonds dans le paiement des salaires en Allemagne serait, à nos centres français, quelque peu favorable. Cependant, si j'ai envisagé une telle éventualité, c'est que sur la question des prix de façon nous ne serions plus évincé par le protectionnisme allemand, et nous pouvions nous permettre d'espérer qu'une partie du travail pourrait nous revenir.

Mais sitôt que nous abordons la question pratique du métier, nous voyons surgir de nouvelles difficultés, qui certes ne sont pas insurmontables, mais sont une entrave momentanée à l'activité que pourraient reprendre la plupart de nos centres diamantaires.

Nous retrouvons aussi la question de la bienfacture et c'est un obstacle très conséquent si l'on considère que la presque totalité de nos petits centres ne comptent plus guère de jeunes ouvriers en mesure de pouvoir reprendre le travail et que ceux qui ont la possibilité de le faire n'ont pas travaillé bien souvent et ainsi, n'en demeurent pas moins sur un plan d'infériorité.

Même si l'on examine de plus près la situation à St-Claude qui est le centre le plus important, de suite nous constatons que parmi nos camarades susceptibles de reprendre la meule, il s'entrouve beaucoup, sinon la totalité, qui n'ont plus retravaillé depuis les premiers mois du chômage.

C'est dire qu'au point de vue technique nous sommes quelque peu handicapés et qu'il apparaît plus que nécessaire que cette question doit être retenue et envisagée en tout premier lieu.

Il ne s'agit plus de voir la concurrence exclusivement dans les prix de main-d'œuvre, mais il faut la considérer aussi dans le travail effectué où il est essentiel de tenir compte des rendements en poids et en qualité qui jouent tous deux considérablement dans le prix de revient et le commerce du diamant, maintenant encore plus que jamais. C'est donc une réforme de notre système de travail qui s'impose.

Et ces circonstances n'appellent-elles pas aussi la création d'une école professionnelle de perfectionnement, où non pas il serait question de l'apprentissage total d'ouvriers arrivant au métier, mais où les ouvriers rappelés au travail seraient en mesure de se parfaire dans de nouvelles méthodes de production avec l'emploi du dop mécanique.

C'est une chose qui n'est pourtant pas impossible.

Mais il faudrait peut-être que nos organisations patronales attachent un plus grand intérêt à l'industrie qui a été aussi très favorable à leurs membres, et ce serait pour elle l'occasion de faire preuve de leur utilité.

R. DALLOZ.

Un interview avec Van BERCKELAER SUR SON VOYAGE EN AMÉRIQUE

Après une absence d'environ six semaines le Président de l'A.D.B., notre camarade Van Berckelaer, nous est revenu lundi matin. Nous pouvons y ajouter que la famille se porte à merveille.

Nous avons profité de cette occasion pour lui prendre un interview afin de faire connaître à nos lecteurs quelquesunes de ses impressions les plus fraîches sur l'Amérique (en premier lieu sur la situation de l'industrie et du commerce diamantaire).

Bien que ce fut le coup de feu dans ces premiers moments notre camarade a tout de même voulu consacrer une petite demi-heure à la « Wolkgazet » et voici le résultat de notre entretien.

En premier lieu, nous dit Van Berckelaer, vous aimerez savoir pourquoi je suis allé en Amérique, et vous désirerez connaître la qualité de mes mandants. Je comprends cette question. La machine à baliverne aura fonctionné. N'ai-je pas remarqué au siège syndical de New-York que Henri Polak s'est vu obligé d'y consacrer un article.

Du moment qu'un nigaud de n'importe quel calibre voyage, fût-ce même aux frais de la princesse, ou bien aux frais du mouvement syndical chrétien, qui se charge si bien des intérêts des grands de la terre.. personne n'en souffle mot.

Mais, si un élément tant soit peu en vue du mouvement ouvrier moderne se déplace — fût-ce à ses propres frais, et que par conséquent personne de ces grands seigneurs ou de leurs acolytes ou des contribuables ait

un mot à y redire — alors la fabrique des racontars double son rendement.

Mais vous aimerez connaître mes mandants, n'est-ce pas ? H. Polak l'a déjà dit dans le *Weekblad*. L'A. U. D. n'a pas donné cet ordre. Bernard Van Praag, le trésorier de l'A.U.D. savait bien que j'allais partir. Il m'a souhaité bon voyage et bon succès. Henri Polak n'était pas à Amsterdam à ce moment-là. Proprement dit j'ai pris cette décision moi-même, en consultant mes collègues de la Permanence et ceux-ci jugèrent l'idée fort bonne et ils se sont tous mis à ma disposition pour me remplacer pendant mon absence.

Vous désirez connaître aussi les motifs qui ont pesé sur cette décision ? Mon fils habite l'Amérique, il y travaille, il y a trouvé femme et enfant. Pourquoi vous dissimuler que ces faits comptent pour quelque chose. Mais il s'y est installé quelques mois après l'armistice, après sa rentrée du front. Il y a donc 15 ans de cela.

Il est donc bien naturel que je couvais et depuis longtemps déjà le désir de me rendre en Amérique. Cela ne regarde personne, vu que j'ai payé moi-même tous les frais.

Mais je vous reconnaissais que j'ai toujours rêvé d'aller en Amérique et ce désir prenait sa source dans la branche même, est bien plus vieux que l'installation de mon fils. J'ai choisi ce moment-ci parce que à mon avis notre industrie se trouve à un tournant de son histoire. Aussi longtemps que je m'en souvienne les Etats-Unis de l'Amérique ont été les acheteurs les plus importants de notre production taillée. Les 70 % de ce que l'Europe a produit dans le passé ont pris le chemin de l'océan.

D'un côté le gagne-pain, et disons-le franchement le bien-être de presque tous, qui doivent subvenir dans leurs besoins au moyen de l'industrie diamantaire, sont intimement liés à la réglementation exemplaire de la production des bruts, mais d'un autre côté les capacités d'achat des acheteurs de la marchandise taillée y sont aussi pour quelque chose, et les Etats-Unis ont toujours compté parmi les acheteurs les plus notoires.

La réglementation de la production des bruts et des prix vient de se faire — il y a quelques mois — sur la base saine de jadis. Et j'espère — je dirai avec certitude parce que l'expérience de ces dernières années, tout de même, nous a appris quelque chose — que la signature du contrat entre l'Afrique du Sud, les mines du Congo et Londres — confirmera cette réglementation sous peu.

Mais... une réglementation saine de la production des bruts et même du taillé ne saurait porter ses fruits pour les hommes d'affaires et les ouvriers, que s'il existe des acheteurs aux capacités d'achat assez forte pour absorber des quantités énormes de marchandises taillées.

Vous comprenez bien vite qu'il est de toute importance, pour tous ceux qui ont des intérêts dans l'industrie diamantaire, de savoir, dans quelle mesure l'Amérique, où la crise mondiale a pris son envolée, pourra reprendre son rôle d'acheteur, et ce que l'acheteur, prenant 70 % de la production totale, nous achètera dans l'avenir.

Pensez-vous que la réponse à ces deux questions ne vaille pas un examen de la situation sur place ?

— Je vous crois ! Et votre avis ?

— Je suis d'avis que nous pouvons nourrir des espoirs légitimes au sujet du pouvoir

d'achat de notre acheteur de jadis. Cet espoir n'est pas fondé sur des suppositions incohérentes, ni sur mon optimisme habituel, mais sur les faits.

En premier lieu, je vais vous dire que la population américaine n'a pas apporté de changements à sa manière de vivre : Elle vit encore selon ses revenus. Tout homme qui retourne au travail, grâce aux mesures prises par Roosevelt, dépense ce qu'il gagne, et ne bouffe pas son magot, comme cela se pratique en Europe ces dernières années.

En deuxième lieu, il faut reconnaître que les mesures rooseveltiennes portent leurs fruits, malgré que l'Europe travaille dans le sens inverse. Il faut dire que la situation générale dans le monde serait bien plus favorable, si l'Europe avait son Roosevelt. Cela ne veut pas dire que je suis enthousiaste de tout ce que Roosevelt fait. Mais il a fait passer dans l'esprit du pays un principe et, cela, c'est un acte. Il a fait reconnaître la vérité suivante : *qu'on ne peut remédier au désarroi économique, conséquence du développement du machinisme, sans avoir recours à une réduction des heures de travail.*

A en juger par des témoins dignes de foi, et selon mon observation personnelle, une conséquence palpable de l'introduction des salaires-minima, et de la réduction des heures de travail en Amérique, se traduit par le fait que le nombre des maisons vides a diminué sensiblement, et que ce nombre est toujours en décroissance. Quel contraste avec la Belgique par exemple où les réductions des salaires et des traitements, et la pratique des heures supplémentaires engendrent un chômage toujours grandissant, faisant que les familles quittent leurs maisons afin de se coller l'une sur l'autre, les allocations et les salaires ne leur permettant plus de payer le loyer intégral. En Amérique, les propriétaires de maisons restaurent leur pouvoir d'achat ; et les nôtres voient diminuer le leur.

Les heures de travail considérées à part, il reste encore à reconnaître que les salaires élevés font diminuer le nombre des chômeurs et celui des maisons vides par le raffermissement du pouvoir d'achat.

Le salaire minimum arrêté par le gouvernement pour l'Etat de New-York, est fixé à 15 dollars par semaine (230 fr.) La durée du travail est fixée à 40 heures maximum. Je peux vous certifier — je l'ai constaté de visu — que les denrées et que les vêtements n'y sont pas plus chers qu'ici. Je vais prouver cela l'un ou l'autre jour par des chiffres. Et, pensez-y bien : je parle toujours de l'énorme métropole de New-York.

Le gouvernement de son côté encourage de toute façon la réduction des heures de travail, et le paiement de salaires élevés.

Quant aux ouvriers diamantaires, ils ne font que 35 heures par semaine maximum. Le salaire est à peu près resté ce qu'il était, avec cette restriction toutefois que le salaire n'est calculé que sur les 35 heures de travail effectif. Voilà leur quote-part dans l'action de la N.R.A.

Une collaboration exemplaire et étroite existe entre le « Bond » et une association récemment fondée de jeunes industriels : fabricants, courtiers, entrepreneurs. J'ai eu différentes entrevues avec les deux groupes. J'ai parlé aussi à quelques négociants très importants et à plusieurs membres du diamant club de la place.

Ce qui me charmait le plus toutefois c'était

cette collaboration amicale et étroite entre le Bond et le groupe de ces jeunes hommes d'affaires et entrepreneurs. Dans leurs esprits actifs je découvre l'espérance et je vois les garanties pour l'avenir. C'est le blé qui se lève. Ils compteront pour le commerce américain. Et l'Europe aussi en bénéficiera, car les anciennes maisons renommées sont mortes ou bien se meurent.

C'est par cette collaboration que la durée du travail a été ramenée à 35 heures, et que les salaires ont pu être respectés aussi bien que possible. Livrer la concurrence à l'Europe au moyen de salaires insignifiants, d'une durée de travail meurrière et en apprenant le métier à de jeunes gens ? On n'en veut pas ! Ils savent trop bien, les Américains, qu'ils creuseraient leur propre fosse. La leçon que la Belgique et l'Allemagne leur donnent, est mise à profit. Voilà pourquoi ils contrôlent tous — et employeurs et employés — les salaires et la durée du travail ; et pourquoi tous, et employeurs et employés, sont employés.

On espère là-bas que l'Europe tâchera de toutes ses forces de faire renaître la confiance dans les cœurs des acheteurs de diamants en s'adonnant corps et âme à une réglementation saine et forte du commerce des bruts. Ils peuvent, en se basant sur un commerce stable, élargir leur terrain et augmenter leurs ventes. On espère aussi, que l'Europe mettra fin, et aussi vite que possible, à l'industrie à domicile déshonorante qui ruine toute l'industrie en Belgique, et au dumping allemand, qui entraîne sérieusement la reprise des affaires en Amérique.

Le marché mondial se ressent toujours à nouveau de ces deux facteurs, apportant l'incertitude et engendrant une pression constante sur les prix.

Mais toute le monde est dans l'ensemble — tant dans les milieux patronaux, que dans les milieux ouvriers — pour ce qui se passera dans quelques mois. Le contrat sera-t-il signé à nouveau par l'Afrique du Sud, par le Congo et par Londres ? Dans les interviews et les conférences, cette question figurait toujours parmi les premières qui me furent posées.

Du moment tout de même que les gens apprirent par ma bouche que j'étais convaincu, pour la plus grande part, que le contrat serait signé, tout le monde se sentit soulagé.

Nous avons appris aussi, que vous avez rendu visite à la grande exposition internationale de Chicago. La section diamantaire valait-elle la peine ?

Certes, la descente dans une mine sud-africaine y est intéressante. On a l'impression de descendre bien profondément dans la terre, au moyen d'une illusion optique, car ce sont les parois qui se meuvent. On y voit quelques bâches automatiques happer la « terre bleue » diamantifère. Mais tout le reste ne peut être comparé à ce que l'exposition d'Anvers de 1930 nous a montré ! Et puis on a l'impression que presque toute l'industrie diamantaire et son commerce sont concentrés à Amsterdam. Le nom de la ville d'Anvers n'est mentionné que sur une meule de modèle ancien, mue par la force musculaire. C'était la meule qui a servi dans le « Juweelenstoet » à Anvers, et encore était-elle exposée par la firme Van Dam. Aucune trace de nos industriels. De la documentation fort complète, que j'avais passée au délégué officiel du comité directeur de l'exposition, qui était venu me trouver il y a quelques an-

nées, pas de trace non plus. Les diamants du Congo étaient représentés par une petite assiette de boort, Beseka de mauvaise apparence. Nulle trace de l'activité de notre ambassadeur, ni de notre consul.

Encore une question. Le diffamateur de la Morgenpost a écrit aussi, que vous avez l'intention de partir pour l'Afrique du Sud, l'année prochaine. Est-ce vrai ?

Ces quelques gouttes d'encre sale ne feront pas déborder le seuil ! C'est la tactique connue : tâcher d'exciter les nigauds parmi les ouvriers au grand bénéfice des patrons de l'hommelet en question. Il faut savoir que le Bureau de l'A.U.D. a décidé, il y a quatre ans, d'envoyer le Président et le secrétaire de l'A.U.D., en Afrique du Sud si le besoin s'en ferait sentir.

Le Président et le secrétaire devaient s'entretenir sur la date, et sur la personne de l'enquêteur. Seulement à cette occasion les patrons belges et amstelodamois nous ont fait savoir que H. P. et L. v. B., s'ils le jugeaient utile, pourraient bien aller tous les deux et qu'ils prendraient bien à leur charge une partie des frais, puisqu'il s'agissait tout de même d'un intérêt général pour l'industrie entière. Mais jusqu'à présent il n'a pas encore été nécessaire de prendre le large.

Et puis... si les grosses légumes de la « Morgenpost » et du « Boerenbond » ne s'étaient pas mêlées des affaires sud-africaines, et si elles n'avaient pas infecté notre monde, la situation d'aujourd'hui aurait une apparence tout autre,

Nous avions quelque peine à dissimuler un sourire. Par une bonne poignée de main nous exprimons notre gratitude à notre camarade pour sa bienveillance.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues en octobre, novembre, décembre

Un visiteur coopérative <i>Le Diamant</i>	2 »
Louise Berthet, Aranc (Ain)	6 50
Louis Berthon (% sur matériel) ...	34 15
Léon David, Saint-Claude	5 »
Anonyme, Saint-Claude	10 »
Robert Magrin, Saint-Claude	5 »
Gallo, Paris	5 »
Total	67 65
Listes précédentes	347 30
Total à ce jour depuis le début de l'année	414 95

Merci aux généreux donateurs.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

En cette fin d'année, les valeurs diamantifères se retrouvent à un cours beaucoup plus haut qu'il y a deux mois, après avoir subi de très vives fluctuations au cours de cette période écoulée.

La De Beers Ordinaire à 255,50 le 16 octobre, monte à 270 le 24, pour retomber à 236 le 10 novembre. Depuis cette date, elle s'élève progressivement jusqu'à 346 le 22 décembre.

L'action Préférence s'est mieux maintenue. A 559 le 16 octobre, elle s'élève subitement à 578 le 19 et après un léger recul au début de novembre, elle atteint 793 le 6 décembre.

Par la suite, elle accuse une légère baisse à 774 le 22.

La Jagersfontein à 61,50 le 16 octobre, s'est abaissée à 47,75 au 10 novembre, mais elle regagne ensuite et dépasse tout le terrain perdu. Elle cote 69,25 le 6 décembre et termine le 22 à 65.

Quelles sont les causes de toute l'agitation qui a régné sur les valeurs diamantifères pendant ce laps de temps ?

Tout d'abord il a été question d'un paiement effectué en obligations des arriérés de dividendes de la De Beers Préférence. On a même envisagé à la suite de l'amélioration constatée au marché des diamants, la réouverture d'une mine à Kimberley. Cependant pour l'instant, il est seulement annoncé une reprise des lavages de terre bleue se trouvant en surface pour le mois de mars prochain.

Aux marchés des diamants, la situation s'est améliorée sur les mois précédents. De nombreuses affaires ont été conclues dont beaucoup relèvent de l'augmentation des demandes de la part de l'Amérique.

Espérons que cette légère amélioration ne sera pas que passagère et que l'année prochaine verra se maintenir, tout au moins la teneur actuelle du marché.

L'activité du Comité de Protection

Nous empruntons à la Gazette de Bruxelles, l'information suivante :

Le Comité de défense de l'industrie du diamant a examiné le cas de trois diamantaires qui avaient fait travailler clandestinement en Allemagne. L'un d'eux a été condamné à 10.000 francs d'amende ; un autre à 5.000 francs et le troisième a été expulsé pour un mois de toutes les bourses diamantaires.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 25 au 29 septembre .	11.333	5.302
Du 1 ^{er} au 6 octobre . . .	11.330	5.345
Du 8 au 13 — . . .	11.315	5.632
Du 15 au 20 — . . .	11.346	5.910
Du 22 au 27 — . . .	11.349	5.947
Du 29 oct. au 3 nov. . .	11.255	5.947
Du 5 au 10 novembre . .	11.272	5.889
Du 12 au 17 — . .	11.282	5.909
Du 19 au 24 — . .	11.289	5.688
Du 26 nov. au 1 ^{er} déc. .	11.206	5.624
Du 3 au 8 décembre ..	11.200	5.426

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 1 ^{er} au 6 octobre . . .	2.039	2.776
Du 8 au 13 — . . .	1.898	2.906
Du 15 au 20 — . . .	1.815	2.989
Du 22 au 27 — . . .	1.746	3.041
Du 29 oct. au 3 nov. . .	1.714	3.080
Du 5 au 10 novembre ..	1.670	3.116
Du 12 au 17 — ..	1.670	3.107
Du 19 au 24 — ..	1.595	3.184
Du 26 nov. au 1 ^{er} déc. .	1.449	3.313
Du 3 au 8 décembre ..	1.221	3.542
Du 10 au 15 — ..	1.242	3.519

La précieuse et principale ressource du « Rayon de Soleil » est la poudre noire.

N'oubliez pas de râcler vos cercles.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses sections. — Contrairement à ce qui se produisait d'habitude à l'approche des fêtes de fin d'année, aucune amélioration n'est à enregistrer sur notre place depuis octobre. On peut même dire que le chômage est en légère augmentation.

Si quelques patrons ont augmenté ou réoccupé leur personnel, par contre des ouvriers sont de nouveau en chômage à la coopérative *Le Diamant*.

La coopérative *Adamas* continue de travailler normalement.

Chez les patrons, les personnels de Messieurs Rey, Vincent et René David, environ une vingtaine d'ouvriers au total, ont repris le travail. A l'usine Juhan, le même nombre d'ouvriers est occupé.

Le bruit court en notre ville que M. Waille rouvrirait au début de l'année. Il occupe déjà quelques débruteurs depuis un certain temps. Notons en passant que ce patron a son usine de Saint-Claude fermée depuis mars 1931.

— Nous prions nos camarades qui sont en retard dans le paiement de leurs cotisations de bien vouloir s'en acquitter à la Permanence ou nous en faire parvenir le montant le plus tôt possible.

Bien prendre note qu'il faut être à jour de ses cotisations pour bénéficier des secours des différentes caisses de l'organisation.

Pour les chômeurs complets, la cotisation est de 1 franc par mois seulement.

— Sur la demande du Conseil municipal, à laquelle M. le Ministre du Travail s'est empressé de donner son approbation, une nouvelle modification a été apportée au règlement du Fonds municipal de chômage.

Maintenant, pour sa première inscription, le chômeur aura droit aux secours à partir de la date de sa demande, à condition d'être en état de chômage depuis au moins trois jours, alors que précédemment il n'avait droit

aux secours que le septième jours après la date de son inscription.

Pour les réinscriptions suivantes, il aura droit aux secours à dater de sa demande si la durée du travail n'a pas excédé 30 jours, tandis qu'auparavant la durée du travail ne pouvait être supérieure à huit jours sans entraîner la perte de 6 jours à compter de sa réinscription. Le chômeur supportera la perte de 3 jours seulement à sa réinscription si la période de travail effectuée est supérieure à 30 jours.

BELGIQUE

Depuis octobre, la situation en Belgique s'est encore améliorée et vers la mi-novembre, c'est environ 6.000 ouvriers qui étaient au travail. Depuis ce chiffre a diminué quelque peu et au début de décembre, le nombre des ouvriers occupés était de 5.624.

L'Ecole professionnelle de perfectionnement créée par le Syndicat patronal a été officiellement inaugurée le 11 décembre en présence d'un grand nombre de délégués représentant tous les groupements diamantaires d'Anvers.

Tous les diamantaires chômeurs peuvent être admis à l'Ecole tout en conservant leur indemnité de chômage, et leurs frais de déplacement leur sont régulièrement remboursés. Les patrons qui font tailler des pierres à l'Ecole doivent payer le salaire complet à la direction, ce qui permettra au bout d'une certaine période d'accorder des primes aux ouvriers selon leurs capacités et leur rapidité.

Les bénéfices éventuels de l'Ecole professionnelle seront à la disposition du Ministre du Travail qui les affectera soit au fonds national de chômage, ou à d'autres œuvres sociales. L'Ecole comprend déjà une centaine d'ouvriers environ.

D'autre part, le Syndicat patronal a élaboré récemment un plan de réorganisation de l'industrie.

Ce plan relate dans sa première partie, un examen approfondi des causes qui paralyssent actuellement l'industrie, notamment : la crise économique mondiale ; diminution des demandes et surproduction du taillé ; instabilité

des prix et de la vente des bruts ; protectionnisme étranger et aussi l'industrie à domicile.

La deuxième partie préconise les différents remèdes à apporter à cette situation pour relever l'industrie et dont voici les principaux : tous les diamantaires, ouvriers, patrons ou intermédiaires devront être obligatoirement organisés ; aucune opération de l'achat du brut à la vente du taillé ne pourra se faire autre que par des personnes reconnues par les organisations ; nul ne pourra obtenir du travail s'il n'est organisé ; réglementation internationale des salaires et des heures de travail ; réglementation générale du brut et de la production du taillé avec détermination de leurs prix ; coopération organisée et générale de tous les organismes diamantaires ; création d'une Commission permanente et d'un Bureau international pour le commerce et l'industrie.

Toutes ces solutions, parmi lesquelles nous retrouvons nombre de celles préconisées depuis longtemps par les organisations ouvrières, seraient certainement salutaires, mais il s'agit encore de réunir d'un parfait accord toutes les différentes branches du commerce et de l'industrie pour tenter d'en obtenir l'application.

HOLLANDE

Tandis que nous constatons une amélioration du travail en Belgique, en Hollande, au contraire, la situation s'est aggravée.

Depuis octobre, le nombre des ouvriers au travail a sans cesse diminué et c'est 1.242 ouvriers qui sont occupés au 15 décembre.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles

de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude.

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

Les Dops .L MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris
et jaunes, marque DAVIDS,
sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

Logo: Fédération Internationale des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières